



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques
Pôle de Coordination et d'Instruction
Cellule Développement Durable**

08 DEC. 2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Le Poët

Projet d'une carrière alluvionnaire

déposé par la SAS SAB au lieu dit « La Grande Sainte-Anne »

Par arrêté n° 2023-DPP-CDD-97 du **08 DEC. 2023**, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'une carrière alluvionnaire sur le territoire de la commune de Le Poët, déposée par la SAS Sablières du Buëch - ZA les Iscles-05400 LA ROCHE DES ARNAUDS, d'une durée de 32 jours, du 22/01/2024 au 22/02/2024 inclus.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la SAS Sablières du Buëch-ZA les Iscles-05400 LA ROCHE DES ARNAUDS. Tel :04.92.57. 90.11 -mail : sab.buech@orange.fr

M. Bernard AMANS, cadre dirigeant aménagement et développement a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 29/11/2023.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact correspondante ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de Le Poët du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 ou sur le site internet de la Préfecture: www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique Actions de l'État - environnement et risques naturels et technologiques-enquêtes publiques-enquêtes environnementales-dossier d'enquête).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey - 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Le Poët aux heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie- 122 Route de Napoléon – 05300 LE POËT

-par voie électronique à l'adresse suivante: pref-carriere-lepoet@hautes-alpes.gouv.fr.

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siègera en Mairie de LE POËT :

- Le lundi 22 janvier 2024 de 9h15 à 12h15
- Le mardi 30 janvier 2024 de 9h15 à 12h15
- Le mercredi 14 février 2024 de 9h15 à 12h15
- Le jeudi 22 février 2024 de 9h15 à 12h15

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Le POËT et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS